

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conforme au règlement (UE) 2020/878 Huile essentielle – Bergamote

### RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit :

**Nom de la substance :** Huile essentielle de Bergamote  
**N° CAS :** 8007-75-8  
**Code du produit :** HE BERGAMOTE  
**Groupe de produits :** Huile essentielle  
**Nom botanique :** *Citrus aurantium ssp bergamia*

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

**Utilisations identifiées pertinentes :**  
Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Ceven'Arômes  
100 Route du pont  
30430 Saint Jean de Maruéjols et Avéjan  
+33 (0)4 66 60 20 92  
cevenaromes@yahoo.fr  
www.cevenaromes.fr

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence :

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange :

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables	catégorie 3	H226
Toxicité aiguë (Inhalation:poussières,brouillard)	catégorie 1	H304
Corrosif/irritant pour la peau	catégorie 2	H315
Sensibilisation cutanée	catégorie 2	H317
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique	catégorie 2	H411

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage :

**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02



GHS07



GHS08



GHS09

**Mention d'avertissement :** Danger

**Mentions de danger :**

H226. Liquide et vapeurs inflammables

H304. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315. Provoque une irritation cutanée

H317. Peut provoquer une réaction allergique cutanée

H411. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Conseils de prudence :**

P210. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'inflammation. Interdiction de fumer.

P233. Maintenir le récipient bien fermé.

P240. Mettre le récipient et le dispositif récepteur à la terre.

P241. Utiliser des systèmes électriques, de ventilation et d'éclairage antidéflagrants. P242. N'utiliser que des outils non étincelants.

P243. Prendre des précautions contre les décharges électrostatiques.

P261. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264. Se laver soigneusement les mains après utilisation.

P272. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être emportés hors du lieu de travail.

P273. Ne pas rejeter dans l'environnement.

P280. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection oculaire/une protection faciale

P301+P310. EN CAS D'INGESTION : contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P302+P352. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

P303+P361+P353. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau/prendre une douche

P331. NE PAS faire vomir

P332+P313. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin

P333+P313. En cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanée : consulter un médecin

P362+P364. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau

P391. Ramasser le produit déversé

P403+P235. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé

P405. Conserver sous clé

P501. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale

**2.3. Autres dangers :**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**RUBRIQUE 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**3.1. Substances :**

Description	Numéro CAS Numéro CE	Conc. (%)	Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)
HYDROCARBONS		50-60	
LIMONENE	CAS No: 5989-27-5	40-50	H304, H226, H315, H317, H410 / GHS02,GHS07,GHS08,GHS09 / AH1, EHA1, EHC1, FL3, SCI2, SS1B - DANGER
PINENE	CAS No. 127-91-3	2-7	H304, H226, H315, H317 / GHS02,GHS07,GHS08 / AH1, FL3, SCI2, SS1B - DANGER
CITRAL	CAS No: 5392-40-5	0-3	H315, H317, H319, H401 / GHS07 / ATD5 (2250), EDI2A, EHA2, SCI2, SS1B -WARNING
LINALOOL	CAS No: 78-70-6	10-20	H303, H319, H315, H227, H402 / GHS07 / AT05 (2790), EDI2A, EHA3, SCI2, FL4 - WARNING
GERANIOL	CAS No: 106-24-1	0-3	H303, H315, H317, H318, H401 / GHS05,GHS07-AT05 (3600), EDI1, EHA2, SCI2, SS1 - DANGER

### 3.2. Mélanges

Non applicable

## RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des mesures de premiers secours :

Premiers soins après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation - photosensibilisant (Laver abondamment à l'eau) En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire vomir mais consulter un médecin

Premiers soins après contact oculaire : PROVOQUE UNE IRRITATION (Laver abondamment à l'eau et consulter un médecin)

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Symptômes/effets après contact avec la peau : Pas d'informations complémentaires disponibles

Symptômes/effets après contact oculaire : Pas d'informations complémentaires disponibles

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers :

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

## RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes :

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

#### 6.1.2. Pour les secouristes :

Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé

### 6.4. Référence à d'autres rubriques :

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13

## RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

**Précautions pour une manipulation sans danger :** Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés. Utiliser les équipements de protection individuelle recommandés dans la section 8.

**Recommandations générales en matière d'hygiène professionnelle :** Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

**Conditions de stockage :** Conserver dans un endroit frais et sec / à l'écart des sources de chaleur.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle :

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Assurer une bonne ventilation du poste de travail

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition :

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés :

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

#### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



**Protection oculaire :** Lunettes de sécurité.

**Protection de la peau et du corps :** Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection des mains :** Gants de protection.

**Protection des voies respiratoires :** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

#### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

**Autres informations :** Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Paramètre	Valeur / Méthode d'essai / Remarques
1. État physique	Liquide
2. Couleur	Vert jade avec des reflets dorés
3. Odeur, seuil olfactif	Caractéristique
4. Point de fusion/point de congélation	Pas disponible
5. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas disponible
6. Inflammabilité	Pas disponible
7. Limites inférieure et supérieure d'explosion	Pas disponible
8. Point d'éclair	58°C
9. Température d'auto-inflammation	Pas disponible
10. Température de décomposition	Pas disponible
11. pH	Pas disponible
12. Viscosité cinématique	Pas disponible
13. Solubilité dans l'eau / dans d'autres solvants	≥86 ≤129 %
14. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Pas disponible
15. Pression de vapeur	Pas disponible
16. Densité et/ou densité relative	0.878-0.884 g/ml
17. Densité de vapeur relative	Pas disponible
18. Caractéristiques des particules	Non applicable

#### 9.2. Autres informations :

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1. Réactivité :

Aucun risque de réactivité dans des conditions normales

#### 10.2. Stabilité chimique :

Stable dans des conditions normales

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Pas disponible.

#### 10.4. Conditions à éviter :

Éviter les températures élevées

#### 10.5. Matières incompatibles :

Éviter tout contact avec les acides, les agents oxydants et les alcalis

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux :

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Peut libérer des gaz inflammables.

## RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 :

PHASES DE RISQUE (R) CONSEILS DE SÉCURITÉ (S) et MENTIONS DE DANGER (H) :

R10 Inflammable

R 36/ 38 Irritant pour les yeux et la peau

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R65 Nocif Peut provoquer des lésions pulmonaires en cas d'ingestion

S24/25 Éviter le contact avec les yeux et la peau

S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés

S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Se reporter aux instructions spéciales / fiches de données de sécurité.

H226 Liquide et vapeurs inflammables

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 Provoque une irritation cutanée

H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

MESSAGES DE PRÉCAUTION (P) :

P210 Conserver à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes – Ne pas fumer

P233 Garder le récipient bien fermé

P273 Éviter le rejet dans l'environnement

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection oculaire/une protection faciale

REMARQUE : L'huile essentielle de bergamote est bien tolérée, non toxique et largement utilisée, même dans le secteur alimentaire. Cependant, c'est le produit le plus affecté par le « problème » de photosensibilisation des agrumes. Certaines furocoumarines, en particulier le bergaptène, sont phototoxiques pour la peau humaine, c'est-à-dire qu'elles provoquent une sensibilisation et une pigmentation de la peau lors d'une exposition directe au soleil. Ces réactions se produisent principalement à des concentrations élevées, mais l'effet désagréable ne doit pas être sous-estimé en cas de dilution et même après un certain temps. Une extrême prudence est donc de mise si l'huile est appliquée sur la peau. Avertissements Phototoxique : en cas d'application sur la peau, éviter l'exposition au soleil.

## RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité :

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.2. Persistance et dégradabilité :

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation :

Date de délivrance : 19/08/2025  
Révisé le : 19/08/2025  
Version : V1

Pas d'informations complémentaires disponibles

**12.4. Mobilité dans le sol :**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien :**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**12.7. Autres effets néfastes :**

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets :**

Recommandations pour le traitement du produit/emballage :Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Indications complémentaires :Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification :**

ADR	IATA	DOT
UN 1197	UN 1197	UN 1197

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU :**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport :**

ADR	IATA	DOT
3	3	3
		

--	--	--

#### 14.4. Groupe d'emballage

ADR	IATA	DOT
III	III	III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement :

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI :

Non applicable

### RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Union européenne : prendre note de la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

### RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes:	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
VLB	Valeur limite biologique
DBO	Demande biochimique en oxygène
DCO	Demande chimique en oxygène
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
N° CE	Numéro de la Communauté européenne

CE50	Concentration médiane effective
EN	Norme européenne
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
STP	Station d'épuration
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
TLM	Tolérance limite médiane
COV	Composés organiques volatiles
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
ED	Propriétés perturbant le système endocrinien

<b>Texte intégral des phrases H et EUH:</b>	
Acute Tox. 3 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 3
Acute Tox. 3 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Acute Tox. 4 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2

Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Aquatic Chronic 4	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Carc. 2	Cancérogénicité, catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Dam. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

Muta. 2	Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 2
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
EUH208	Contient D-LIMONENE, LINALOOL, GERANIOL, COUMARIN. Peut produire une réaction allergique.
Sens. Cut. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
STOT SE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 2, Irritation des voies respiratoires
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

*Fiche de données de sécurité établie par :*

Ceven'Arômes

100 Route du pont

30430 Saint Jean de Maruéjols et Avéjan

+33 (0)4 66 60 20 92

[cevenaromes@yahoo.fr](mailto:cevenaromes@yahoo.fr)

[www.cevenaromes.fr](http://www.cevenaromes.fr)